

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de Novembre, à 14 heures 30, s'est réuni le Comité Syndical, à Champagné les Marais, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

CC Vendée Sèvre Autizes		
CHOLLET Joel	BENET	
GELOT Jean-Marie	MAILLE	
GRELIER Alain	FAYMOREAU	Pouvoir à GUITON Jacky
GRIMAUD Claude	MAILLEZAIS	
ROBIN Noël	LIEZ	Pouvoir à POITIERS Dominique
POITIERS Dominique	RIVES D'AUTISE	
GUITHON Jacky	PUY DE SERRE	
GUILLON Denis	ST HILAIRE DES LOGES	
CHEVALLIER Jean-Claude	VIX	
BAUDOUIN Jacques	XANTON-CHASSENON	
Présents : 8 – représentés : 2		10/15
CC Sud Vendée Littoral		
METAIS Antoine	CHAILLE LES MARAIS	
LANDAIS Bernard	CHAMPAGNE LES MARAIS	
MARQUIS Joseph	GUE DE VELLUIRE	
LEGERON Joel	L'ILE D'ELLE	
CHARPENTIER Arnaud	LUCON	
GUINOT Bertrand	MOREILLES	
CAREIL Pierre	STE GEMME LA PLAINE	
GANDRIEAU James	STE PEXINE	
BOURNEL Paul	STE RADEGONDE DES NOYERS	
LANDAIS Jean-Marie	TRIAIZE	
DAVID Laetitia	VOUILLE LES MARAIS	Pouvoir à CHEVALLIER Jean-Claude
Présents : 10 – représenté : 1		11/14
CC Pays Fontenay Vendée		
GATINEAU Dominique	AUCHAY SUR VENDEE	
BOULARD Stéphane	DOIX LES FONTAINES	
BIENVENU Alain	LE LANGON	
DUPAS Laurent	VELLUIRE SUR VENDEE	
MAROT Roger	LONGEVES	
RIVIERE Jean-Paul	MARSAIS STE RADEGONDE	Pouvoir à HERNANDEZ Philippe
FILLON Nicolas	MOUZEUIL ST MARTIN	
SAVINEAU Michel	PISSOTTE	
HERNANDEZ Philippe	ST MARTIN DES FONTAINES	
POUZET Michel	ST MARTIN DE FRAIGNEAU	
RAGUIN Pierrette	ST MICHEL LE CLOUCQ	
Présents : 10 – représenté : 1		11/22
CC Pays de la Chataigneraie		
GOURMAUD Yvon	ANTIGNY	
BRIFFAUD Louis-Marie	BREUILL BARRET	Pouvoir à LESAUVAGE Ghislaine
LESAUVAGE Ghislaine	MARILLET	
CHATELIER Christian	ST HILAIRE DE VOUST	
GUENION Christian	ST MAURICE DES NOUES	Pouvoir à GOURMAUD Yvon
Présents : 3 – représentés : 2		05/10

Total présents :	
Total représentés :	
Total présents et représentés :	

Le Président, après avoir ouvert la séance et constaté que le quorum est atteint, déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

OBJET : DM N°3 AU BUDGET PRINCIPAL – REGULARISATION ECRITURES - DELIB N°84/CS 25 NOVEMBRE 2024

Suite au rapport de la Chambre Régionale des Comptes du 15 Novembre 2024 et afin d’assurer la sincérité des dépenses et recettes, plusieurs ajustements sont nécessaires :

- ❖ En dépenses d’investissement : diminuer la part des RAR 2023 au chapitre 20 pour 2 558,44 € et réintégrer au chapitre 21, la part des RAR non pris en compte pour 4 295,39 €
- ❖ En recettes d’investissement, le chapitre 13 doit être corrigé à la hausse de 102 782,83 (part des RAR non pris en compte).

Des mouvements de compte sont également nécessaires pour finaliser les dernières opérations de fin de gestion.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
203 (20) : Frais d'études, rech. & dév. & fr	-2 558,44	1322 (13) : Régions	102 782,73
203 (20) : Frais d'études, rech. & dév. & fr	-420 000,00	1328 (041) : Autres	20 000,00
2111 (041) : Terrains nus	20 000,00		
231 (23) : Immobilisations corporelles en c	4 295,39		
231 (23) : Immobilisations corporelles en c	101 045,78		
27638 (27) : Autres établissements publics	420 000,00		
	122 782,73		122 782,73
Total Dépenses	122 782,73	Total Recettes	122 782,73

Après en avoir délibéré, le Comité Syndicalt à l’unanimité autorise le Président à :

- Effectuer les mouvements de comptes précédemment cités par Décision Modificative n°3

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
 Au registre sont les signatures
 Pour extrait conforme,
 LE PRESIDENT,
 Arnaud CHARPENTIER